



CONTRÔLEURS STAGIAIRES PROMO 2020/2021

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63
📱 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📺 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



Après quelques semaines passées sur les bancs de l'ENFiP à mi-temps, ta formation théorique s'est déroulée en tout distanciel.

La pandémie qui touche notre pays a bousculé cette formation.

Toutefois, l'ENFiP a décidé de maintenir l'existant, à savoir l'ensemble des épreuves dont l'oral individuel et le caractère probatoire de ton stage.

Tu vas donc suivre ton stage dans ce contexte particulier.

Depuis l'annonce du caractère probatoire de ton stage, la CGT n'a eu de cesse de dénoncer cette situation, à fortiori cette année.

A chacune de nos interventions l'ENFiP et la DG ont refusé toute discussion, assurant que les directions locales avaient reçu une note de cadrage dans laquelle il leur était demandé de faire preuve de bienveillance à ton égard.

Pour la CGT ces garanties sont insuffisantes, l'administration doit faire preuve de tolérance et tenir compte de vos situations individuelles, en te permettant de dérouler ton stage sur la direction qui te convient (en cohérence avec ta situation personnelle).

Tu trouveras dans ce guide les informations utiles à ta prise de poste.

Bon stage et n'hésite pas à nous contacter si tu rencontres des problèmes.



SOMMAIRE

- Ton stage pratique probatoirep. 3
- Ta titularisation.....p. 4
- Tes droits à congésp. 5
- Ton module horairep. 6
- Ta carrière à la DGFiP depuis le PPCRp. 7/8
- Tes frais de déménagement.....p. 9
- Tes frais de stage et de déplacementp. 10
- L'imposition de ton indemnité de scolarité...p. 11/12
- La CGTp.13
- Le mot des équipes de l'ENFiP-CGTp. 14

Ton stage pratique probatoire

Du 12 avril au 30 septembre, tu effectueras ton stage sur ta résidence d'affectation obtenue en octobre dernier.

Ce stage doit te permettre d'acquérir les gestes professionnels nécessaires à ta prise de poste et à manipuler les applicatifs informatiques. Tu devrais être accompagné, tout au long de cette formation pratique, d'un tuteur qui t'aidera dans tes apprentissages.

Pour cela, tu seras accueilli le premier jour en présentiel sur ton site.

Chaque direction a reçu une note de cadrage avec les modalités d'organisation. L'ENFiP s'est engagée à ce que ce dernier soit de qualité, tout en demandant aux directions locales d'évaluer les stagiaires en tenant compte de la situation sanitaire et du suivi d'une formation « moins disante ». Les consignes passées auprès des directions sont fermes et tout a été mis en place pour que les stagiaires ne soient pas pénalisés.

Les évaluations du stage devront être en adéquation avec les acquis théoriques de cette année si particulière.

Pour la CGT FIP, l'ENFiP doit surtout veiller à ce que la note soit lue et appliquée par les directions, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Cette formation initiale sera complétée par des modules de formation complémentaires dans le cadre de la formation continue.

Pendant ton stage, le télétravail qui par principe n'est pas la mise, pourra être déployé au vu du contexte sanitaire, en particulier par les personnes vulnérables ou pour les stagiaires qui de par leur passé professionnel seraient en capacité de prendre leur poste. L'ENFiP affiche sa volonté de ne pas fermer la porte au dispositif actuel, même pour les stagiaires.

Chaque direction a été sensibilisée sur la problématique du tutorat. Chaque stagiaire aura un tuteur et si le tuteur devait être absent, il serait remplacé par un agent expérimenté pour accompagner le stagiaire afin qu'il y ait toujours un référent présent à sa disposition. À voir...

Pour la CGT FIP, l'administration s'entête à maintenir le caractère probatoire du stage pour des raisons idéologiques alors qu'au-delà de son caractère contestable, il ne correspond à rien dans cette période bouleversée.

La CGT FIP sera présente aux côtés des stagiaires pour remonter les difficultés qu'ils rencontreront pendant leur stage et les défendre.

Pendant cette période, tu seras placé par délégation sous l'autorité du directeur départemental où tu effectueras ton stage et sous l'autorité du chef de service qui t'accueillera pendant cette période.

Par contre, pour tout ce qui est de la gestion administrative, tu dépendras toujours de l'ENFiP jusqu'à ta titularisation (le 30 septembre 2021).

Les militants de la CGT Finances Publiques des sections locales sont à ta disposition pour te faciliter l'installation dans ta direction d'affectation.



Si tu rencontres des difficultés lors de ton arrivée dans les services, n'hésite pas à te rapprocher d'eux ou à contacter directement tes représentants CGT ENFiP :

cgtenfip@gmail.com

Ta titularisation

Les contrôleurs des finances publiques de 2^e classe stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation du cycle de formation professionnelle sont titularisés, à l'issue de ce cycle, par arrêté du directeur général des finances publiques. Ta titularisation sera effective à compter du 1^{er} octobre 2021.



Pour les contrôleurs stagiaires qui n'ont pas validé le cycle de formation, la CAPN se prononce sur leur devenir. Cette dernière se déroulera à la fin du stage et statuera sur les dossiers des stagiaires non « titularisables ». Il sera donc formulé plusieurs propositions en fonction de la situation des stagiaires concernés :

- ▶ Soit admis à accomplir intégralement un nouveau cycle de formation professionnelle s'ils n'ont pas satisfait à l'évaluation de la formation théorique en école. Ce dispositif de « redoublement » ne s'applique qu'une seule fois ;
- ▶ Soit admis à renouveler leur période de formation probatoire dans les services s'ils n'ont pas satisfait à l'évaluation de cette seule période de ce cycle de formation. Cette disposition ne s'applique qu'une seule fois ;
- ▶ Soit être licenciés s'ils n'avaient pas préalablement la qualité de fonctionnaire ;
- ▶ Soit à réintégrer dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine ;
- ▶ Soit intégrés dans le corps des agents administratifs des finances publiques, après vérification de leur aptitude. Dans ce cas, sous réserve de l'application des dispositions du [décret du 29 septembre 2005 susvisé](#), ils sont titularisés dans l'échelon de début du grade d'agent administratif des finances publiques de 1^{re} classe et y prennent rang du jour de leur prise de fonctions en qualité de contrôleur des finances publiques de 2^e classe stagiaire.

N'hésite pas à te rapprocher des élus et militants CGT ENFiP si tu as des questions sur ce sujet. Ils sont là pour t'accompagner.



N'hésitez pas à les contacter sur la boîte :

elusb@cgt.fr

Encore plus cette année, la scolarité actuelle n'est pas adaptée aux situations individuelles et particulières, certains peuvent rencontrer des difficultés.

La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Si tel est le cas, n'hésite pas à te rapprocher des référents CGT ENFiP et des élus nationaux.

Tes droits à congés

• Tu disposeras d'autorisations d'absences pendant ton stage probatoire : du 19 juillet au 15 août 2021.

Puis entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2021 tu disposeras des congés suivants :

- ▶ Les congés annuels : prorata-temporis sur 3 mois à congés associés au module horaire de l'agent.
- ▶ ARTT : prorata temporis (3/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
- ▶ Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

Durée Hebdomadaire	Nombre de jours ARTT	Nombre de jours de congés	Total (1)
36h12	0	8	8
37h30	2	8	10
38h00	2,5	8	10,5
38h30	3	8	11

Pour la CGT, les stagiaires perdent gros !

Si l'administration ne touche pas à la période de scolarité en maintenant les suspensions de cours, elle réduit de manière drastique les congés annuels post scolarité.

A l'issue de la formation de 12 mois (1^{er} oct au 31 déc 2021), externes et internes ne disposeront plus que de 8 jours de congés contre 32 auparavant.

▶ À SAVOIR : 31 jours d'absence consécutifs

L'absence du service ne peut excéder 31 jours consécutifs. Le décompte de ces 31 jours consécutifs s'effectue à compter du 1^{er} jour de la constatation de l'absence du service et se termine la veille de la reprise effective de fonctions, même si cette veille tombe un dimanche. C'est-à-dire que l'intégralité de tes jours d'absence (samedis, dimanches et jours fériés) sont comptabilisés.

▶ À CONNAÎTRE POUR 2021 : Les ponts naturels

Cette année, au vu du calendrier, les directions départementales ont décidé de ponts naturels.

Dans ce cas précis, le premier pont naturel étant le 14 Mai 2021, tu bénéficieras d'une Autorisation d'absence par l'ENFIP.

Le second étant le 12 novembre 2021, tu devras poser la journée d'absence exceptionnelle dans SIRHIUS.

Vos droits

La CGT a toujours revendiqué le droit pour chaque agent de disposer de ses congés sans qu'une direction lui impose de poser des ponts naturels.



EN VACANCES !

Ton module horaire



À l'issue de ton stage, tu devras opter pour un module horaire. Ce module horaire est révisable chaque année.

Durée Hebdomadaire	Durée journalière	Nbre de jours ARTT	Nbre de jours de congés	Total ⁽¹⁾
36h12	7h14	0	31	31
37h30	7h30	8	32	39
38h00	7h36	10	32	41
38h30	7h42	12	32	44

(1) ce total tient compte de la journée de solidarité qui s'impute sur tes ARTT ou sur tes congés

Tu pourras adapter tes horaires de présence en fonction de tes contraintes, tout en respectant les plages horaires fixes. C'est-à-dire les plages horaires où tu devras impérativement être présent.

Toutefois, tu as la possibilité de faire plus d'heures ou moins d'heures par semaine, tu devras réguler sur le mois ton module horaire. Ces heures en plus se cumulent et sont reportables sur le mois suivant ou te permettent de bénéficier d'une journée de récupération d'horaires variables dans le mois. Au-delà de 12h dans le mois, ces heures sont perdues (écrêtement de fin de mois).

À l'inverse, tu peux avoir un débit de 12 heures dans le mois. Mais attention si ce débit est trop important, ton chef de service et ta direction peuvent les compenser par des journées de congés.

La pause méridienne est à minima de 45 minutes et peut aller au-delà, mais ne peut empiéter sur les plages fixes.

	Matin		Après midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plage Fixe	Entre 9h30 et 10h00	Entre 11h30 et 12h00	Entre 14h00 et 14h30	Entre 16h00 et 16h30
Plage Variable	Entre 7h00 et 7h30	Entre 9h30 et 10h00	Entre 16h00 et 16h30	Entre 18h30 et 19h00

Si tu bénéficies d'un dispositif forfaitaire de jours de congés et d'ARTT (agent ne pointant pas en fonction du poste obtenu), tu disposeras d'un total de 44 jours (ceci tient compte de la journée de solidarité) auxquels peuvent éventuellement s'ajouter 2 jours de fractionnement. (Ce dispositif est très exceptionnel pour les contrôleurs).

Ta carrière à la DGFIP



Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur principal	11e		587
	10e	3 ans	569
	9e	3 ans	551
	8e	3 ans	534
	7e	3 ans	508
	6e	3 ans	484
	5e	2 ans	465
	4e	2 ans	441
	3e	2 ans	419
	2e	2 ans	404
1er	1 an	392	
Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 1 ^{ère} classe	13e		534
	12e	4 ans	504
	11e	3 ans	480
	10e	3 ans	461
	9e	3 ans	452
	8e	3 ans	436
	7e	2 ans	416
	6e	2 ans	401
	5e	2 ans	390
	4e	2 ans	379
	3e	2 ans	369
	2e	2 ans	362
	1er	2 ans	356
Grade	Echelon	Durée de l'échelon	Indice majoré
Contrôleur 2 ^{ème} classe	13e		503
	12e	4 ans	477
	11e	3 ans	457
	10e	3 ans	441
	9e	3 ans	431
	8e	3 ans	415
	7e	2 ans	396
	6e	2 ans	381
	5e	2 ans	369
	4e	2 ans	361
	3e	2 ans	355
	2e	2 ans	349
	1er	2 ans	343

La carrière de contrôleurs

Vous êtes actuellement contrôleur 2^{ème} classe stagiaire. Après votre titularisation, vous pourrez dérouler votre carrière dans le corps comme suit :

Promotion de Contrôleur 2^e cl à Contrôleur 1^{ère} cl

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- Avoir 1 an dans le 6^{ème} échelon de Contrôleur 2^e classe ;
 - Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.
- Ne pas être concerné par une procédure disciplinaire
 - Avoir au moins 3 items en « très bon » dans ton tableau synoptique figurant dans ton compte-rendu d'entretien professionnel (CREP)

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir atteint le 4^e échelon de Contrôleur 2^{ème} classe ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Promotion de Contrôleurs 1^e classe à Contrôleur principal :

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- Avoir 1 an dans le 6^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} classe ;
- Au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} classe ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

ATTENTION

La notation via l'entretien annuel avec son chef de service a de plus en plus d'impact sur l'avancée de ta carrière.

☛ L'accès à la catégorie A Inspecteurs

- **Concours externe** : être titulaire d'une licence ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, au premier jour du mois précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.
- **Concours interne** : être fonctionnaire ou agent de l'État, d'une collectivité territoriale, ou d'un établissement public appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent et compter au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année d'organisation du concours. (Concours aussi ouvert aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de la même condition de durée de services publics).
- **Liste d'aptitude de B en A** : recrutement au choix après inscription sur une liste d'aptitude, parmi les fonctionnaires de catégorie B de la DGFIP justifiant, au 1^{er} janvier de l'année de la nomination, de 15 années de services publics dont 8 ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.

- **Examen professionnel** : ouvert aux agents B de la DGFIP qui au 1^{er} janvier de l'année de la nomination, détiennent soit le 3^e grade de catégorie B, soit, ont atteint le 6^e échelon du 2^e grade ou le 7^e échelon du 1^{er} grade. Il est organisé par spécialité.
- Par la **voie contractuelle** pour des agents reconnus comme travailleurs handicapés.

☛ Concours et qualifications Informatiques

- Conditions d'accès aux concours identiques à celles de la catégorie A :
- Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours externe.
- Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours interne.
- Accès possible pour les cadres A aux qualifications d'analyste, de Chef de projet, de Chef d'exploitation, d'Analyste Assistant Utilisateur (AAU) et de Programmeur système d'exploitation (PSE) par examen.

LA CGT REVENDIQUE :

- ☛ Une grille unique, construite à partir de la définition des catégories, avec une amplitude de carrière de 1 à 5 et un rythme d'avancement d'échelon plus rapide, régulier et inconditionnel, qui corresponde mieux à la reconnaissance des connaissances professionnelles acquises par l'ancienneté ;
- ☛ Une amplitude de carrière, pour chaque corps, minimal de 1 à 2 entre l'indice de début de carrière et de fin de carrière, sans toutefois allonger la durée des carrières ;
- ☛ Un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps. En effet pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune justification.



Le Conseil Commun de la Fonction Publique du lundi 22 février 2021 a supprimé la limitation de la participation aux concours de la DGFIP.

La DGFIP avait été oubliée lors du projet que le ministre avait déposé. L'oubli est donc réparé. La DGFIP se voit dans l'obligation de retirer cette limitation après l'avoir imposée sans aucune concertation...

Tes frais de déménagement

▶ LES FRAIS DE TRANSPORTS (*):

Tu bénéficies de la prise en charge d'un aller simple (tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté même en cas d'utilisation de ton véhicule personnel) entre l'ENFiP et ta résidence d'affectation.

▶ L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT (*):

Seuls les stagiaires lauréats du concours interne ou d'un concours externe mais issu de la fonction publique d'état, d'une administration financière ou non, sont éligibles à une prise en charge par l'ENFiP des frais de changement de résidence entre la résidence administrative avant la formation et la nouvelle résidence d'affectation.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les autres lauréats du concours externe.

Le montant de cette indemnité (I) est fonction du volume (V) par la distance (D).

Volume du mobilier :

- ✓ 14 m³ pour l'agent
- ✓ 22 m³ pour le conjoint
- ✓ 3,5 m³ par enfant

La Distance kilométrique mesurée d'après l'itinéraire le plus court entre le lieu de départ et la résidence d'affectation au 1^{er} septembre.

Si le produit de V par D est inférieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$✓ I = 568,94 + (0,18 \times VD)$$

Si le produit de V par D est supérieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$✓ I = 1137,88 + (0,07 \times VD)$$

Exemple : tu es célibataire avec deux enfants, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Lyon.

$$✓ V = 14 + 3,5 + 3,5 = 21$$

$$✓ D = 447 \text{ Km}$$

$$✓ DV = 9387$$

$$✓ I = 1794€$$

Tu es marié, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Noisy.

$$✓ V = 14 + 22 = 36$$

$$✓ D = 101 \text{ Km}$$

$$✓ DV = 3636$$

$$✓ I = 1223€$$

▶ LA PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION :

Les contrôleurs qui reçoivent une première affectation en tant que fonctionnaire en région Île-de-France ou dans l'une des communes de la communauté urbaine de Lille à l'occasion de leur accès à un premier emploi peuvent prétendre au versement de la prime spéciale d'installation.

Elle est égale à 2055€ en Région Île-de-France et à 2015€ en région lilloise.

Elle est imposable.

Pour la CGT, les stagiaires amenés à déménager pour rejoindre leur direction d'affectation en avril doivent bénéficier d'une prise en charge au moment de leur déménagement et non avancer les frais avant d'en obtenir le remboursement.

(*) L'ensemble de ces remboursements/ primes s'effectue sur justificatifs*



Tes frais de stage et de déplacement

» L'indemnité de stage :

Le dispositif de l'indemnité de stage que tu as perçue pendant ta formation théorique subsiste pendant ta formation pratique. Tu trouveras ci-dessous le tableau récapitulatif des montants que tu percevras pendant ton stage pratique.

	Indemnité pendant le stage pratique probatoire		
	Stage hors RA et/ou RF et hors résidence de la résidence de la première affectation au 1 ^{er} septembre		Stage dans la RA et/ou RF ou dans la nouvelle résidence d'affectation au 1 ^{er} septembre (2)
	Formation théorique dans la RA et/ou RF (1)		
	Linéaire	Dégressif	
Avril	446,5€	282€	282€
Mai	446,5€	282€	282€
Juin	446,5€	282€	282€
Juillet	446,5€	282€	282€
Août	446,5€	282€	282€
Septembre	446,5€	282€	282€

(1) : RA, Résidence Administrative d'affectation avant le début de la formation

(1) : RF, Résidence Familiale

(2): Sont concernés les contrôleurs stagiaires dont la RF ou la RA où ils étaient affectés avant leur entrée en formation est située à Paris où dans une commune de l'un des trois départements de la petite couronne (92, 93, 94) s'ils effectuent leur scolarité à Noisy-le-Grand, ou à Lyon ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transport.

» LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE TRANSPORTS « DOMICILE-TRAVAIL »

Tes frais de déplacement entre ta résidence habituelle et ton lieu de stage peuvent être pris en charge, s'il s'agit d'un abonnement à un moyen de transport public de voyageurs à nombre de voyages illimités et à un service public de location de vélos.

Cette prise en charge est égale à 50 % de cet abonnement dans la limite d'un plafond mensuel de 81,16€.

» REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR DES STAGES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES PENDANT LE STAGE D'APPROFONDISSEMENT

Tu pourras être amené à suivre des stages complémentaires organisés par le service de la formation professionnelle de ton département de stage. Si ces formations ne sont pas organisées localement tu pourras bénéficier du remboursement des frais de transport mais aussi des frais de mission (nuitées et repas) lorsque tu engages des frais supplémentaires pour suivre cette formation.

Toutefois si tel était le cas, l'indemnité de stage serait alors suspendue pendant cette période.

CE QU'EN PENSE LA CGT

Pour la CGT, l'intégralité des frais supportés par les agents pour suivre un cycle de formation doivent être pris en charge.



Imposition indemnité de scolarité

Dans le cadre de votre formation initiale, vous percevez une prime dite « de scolarité » qui a vocation à couvrir l'ensemble des frais inhérents à votre scolarité.

Le montant de cette dernière est déterminée en fonction de votre résidence administrative avant votre entrée à l'ENFiP et de votre résidence familiale.

Les modalités d'attribution sont définies dans le décret 2006-781 du 3 juillet 2006, le taux alloué en fonction de la situation des uns et des autres est déterminé dans le décret 2014-1021 du 08 septembre 2014.

Cette indemnité peut être imposable selon la situation :

OPTION	NATURE DES FRAIS	DÉFINITION	INDEMNITÉ DE SCOLARITÉ
Pas d'option pour les frais réels	Déduction forfaitaire couvrant les dépenses générales du fait même de l'emploi	Déduction forfaitaire de 10% art 83-3° du CGI	L'indemnité de scolarité n'est pas à déclarer, elle est donc NON IMPOSABLE
Option pour les frais réels (frais de transports)	Frais réels déclarés, les frais kilométriques et ou de transports uniquement	Calcul selon le barème kilométrique ou du régime dit « réel réel ». Attention si une partie de votre Pass Navigo est pris en charge par l'administration, vous devez impérative réintégrer ces remboursements à votre revenu net imposable	L'indemnité de scolarité n'est pas à déclarer, elle est donc NON IMPOSABLE
Option pour les frais réels au titre des frais supplémentaires de double résidence, de repas...	Frais réels déclarés, charges liées à une double résidence (logement, nourriture,...)	Les frais déclarés au titre des frais réels doivent être détaillés et joints à votre déclaration, l'indemnité de scolarité doit être ajoutée à votre revenu net imposable.	L'indemnité de scolarité est à déclarer, elle est donc IMPOSABLE



Vous devrez vérifier que le revenu net imposable indiqué sur votre bulletin de paie de décembre 2020, correspond à celui figurant sur votre déclaration des revenus 2021.

☛ Pour les internes, vous devrez additionner le montant figurant sur votre dernière fiche de paie de votre ancienne direction (mois de septembre 2020) à celui figurant sur la dernière fiche de paie de l'année 2020 (mois de décembre).

☛ Pour les externes, votre scolarité correspond :

- ▶ À votre seul emploi de l'année, il vous suffira d'indiquer le montant figurant sur le bulletin de paie de décembre au titre du cumul net imposable.
- ▶ À des périodes d'emplois avant votre entrée à l'ENFiP, vous devrez additionner et vérifier la correspondance avec vos bulletins de paie de l'année 2020.

RAPPEL :

Pour ceux optant pour les frais réel, frais de transports uniquement, vous disposerez d'une attestation mentionnant le montant des frais de transports (remboursement « Pass-Navigo » ou autre abonnement de transport en commun) pris en charge par votre direction actuelle. Ce montant sera à réintégrer au revenu net imposable.

Pour ceux optant pour les frais réels « réels », vous devez calculer le coût occasionné par votre double résidence. Les frais engagés au titre des frais réels doivent être :

- ▶ Nécessités par l'exercice d'une activité salariale ;
- ▶ Effectués dans le seul but de l'acquisition ou de la conservation des salaires déclarés ;
- ▶ Payés au cours de l'année 2020 ;
- ▶ Justifiés, c'est-à-dire que vous devez pouvoir établir la réalité des frais engagés et justifier de leur montant.

COTISATION SYNDICALE :

Si vous optez pour les frais réels, le montant de votre cotisation syndicale 2020 est à inclure avec vos frais réels et non dans la rubrique « réductions et crédits d'impôts ».

Si vous optez pour la déduction des 10%, vous devez indiquer le montant de votre cotisation syndicale dans la rubrique « 7 AC OU 7 AE » de votre déclaration 2042 RICI, cotisation syndicale. Le montant de votre cotisation vous donne droit à une réduction d'impôt ou à un crédit d'impôt, si vous êtes non imposable, de 66% du montant de votre cotisation payée en 2020.



Pourquoi choisir la CGT...

► POURQUOI CHOISIR LA CGT...

Parce que c'est un syndicat qui est force de proposition, qui négocie toujours dans l'intérêt des salariés et qui revendique une autre vision du monde du travail, en opposition avec une vision purement capitaliste de la société.



Parce que la CGT est convaincue que le monde du travail doit être solidaire (privé/public – privés d'emplois/retraités) et qu'elle œuvre en ce sens. Les grandes avancées obtenues par le passé en sont la preuve (mise en place de la sécurité sociale, les congés payés, le statut des fonctionnaires...).

Parce que la CGT continue et continuera à défendre les acquis de tous les salariés actifs, retraités, privés d'emplois dans le cadre d'un syndicalisme solidaire.

► AU PLUS PROCHE DES AGENTS...

Dans chaque direction départementale ou Régionale, la CGT Finances Publiques est présente à vos côtés.

La CGT FIP, c'est avant tout des militants de terrain qui portent avec détermination au quotidien les revendications des personnels et les accompagnent dans leur vie professionnelle.

Au niveau local, **la CGT FIP** est organisée en sections, chaque section est composée de militants implantés sur les différents sites de votre direction. Ces militants, agents des Finances Publiques, ont à cœur de porter les valeurs de la CGT et de vous rencontrer régulièrement.

► ET SI TU FRANCHISSAIS LE PAS...

Soutenir la CGT, voter pour la CGT, lui accorder du crédit, c'est bien. Mais aller au-delà en y adhérant et en y militant c'est encore mieux.

La CGT Finances Publiques est un syndicat indépendant financièrement qui ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses syndiqués, un syndicat autonome sans lien avec l'état ni aucun parti politique, c'est un syndicat qui n'a de comptes à rendre qu'à ses adhérents.



BULLETIN D'ADHÉSION Je me syndique...

SECTION : ENFIP LYON - GROUPE : ENFIP NOISY - GROUPE : ENFIP CLERMONT
GROUPE : MONTANT DE L'ADHÉSION : CONTRÔLEUR-STAGIAIRE : 60 €

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / / N° DGFIP : DIRECTION :

SERVICE / RÉSIDENCE : GRADE : ÉCHELON : INDICE :

TÉL. PRO : TÉL. PERSO (FACULTATIF) :

ADRESSE MAIL :

A LE / / SIGNATURE :

Le mot des équipes de l'ENFiP

Cette année a été une année particulière pour vous comme pour nous, militants de la CGT.

D'une part, parce que vous venez de suivre et de terminer cette formation initiale de 6 mois qui vous a tenue éloignée de la vie des services **et d'autre part, parce que cette dernière s'est déroulée dans des conditions inédites, majoritairement en tout distanciel.**

Dès la rentrée, vous avez été nombreux à venir à notre rencontre, puis tout au long de l'année vous nous avez sollicité par mails pour avoir des conseils, lors des HMI ou par téléphone pour discuter avec nous.

Cette formation au format inédit a **nécessité une certaine adaptation de notre part afin de maintenir le lien avec vous et d'œuvrer à ce que malgré les circonstances, nous fassions** tout pour vous apporter des réponses. Vous avez été nombreux à nous remercier du temps que nous vous consacrons, **ces remerciements nous montrent à quel point notre investissement et notre implication est importante.**

Nous tenons également à vous remercier pour ces moments d'échanges et de la confiance que vous nous avez accordé dans le contexte actuel.

 www.financespubliques.cgt.fr

- ☀ **ÊTRE ÉCOUTÉ** et ainsi peser dans les négociations,
- ☀ **AGIR** pour faire aboutir les négociations,
- ☀ **COMBATTRE** les politiques d'austérité à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires,
- ☀ **AMÉLIORER** nos conditions de travail,
- ☀ **DÉFENDRE** notre statut plus que jamais menacé par le projet de loi fonction publique,
- ☀ **REVALORISER** le point d'indice et nos régimes indemnitaires pour faire en sorte que notre pouvoir d'achat soit enfin revalorisé à hauteur de l'augmentation du coup de la vie,
- ☀ **COMBATTRE** le démantèlement de la DGFIP, les suppressions d'emplois, l'abandon des missions par le biais d'externalisations massives et la mise en cause des règles de gestion avec la disparition des CAPN et une totale régression des règles en place.



**Nous ne sommes pas des super héros !
Nous n'avons pas de super pouvoir !
Juste des valeurs et des convictions
Le pouvoir, c'est vous qui l'avez...
NOTRE FORCE, C'EST VOUS !**

ENFiP
la cgt
FINANCES PUBLIQUES